



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Francisation - Champignons sauvages

Question écrite n° 40716

Texte de la question

M. Lionel Causse alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'institutionnalisation de la francisation des champignons sauvages frais vendus sur les étals, pratique préjudiciable aux finances de l'État et aux opérateurs sérieux du secteur. Soucieuse d'identifier ce problème, la DGCCRF a diligenté récemment une enquête nationale suite à diverses interpellations au niveau local et national. Les entreprises impliquées se serviraient notamment du mode de rémunération en espèce des cueilleurs dans les forêts françaises pour mélanger production française et européenne et ainsi mettre à mal la traçabilité de ces produits. Ainsi, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer les résultats de l'étude évoquée plus haut et les mesures envisagées par son ministère afin d'assainir le secteur de ces pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40716

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 août 2021](#), page 6373

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)